

## CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DE Décembre 2013

**Pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée  
préparant les territoires aux enjeux d'avenir  
Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie**

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voici arrivés à une étape importante concernant la politique territoriale conduite par notre Région. Nous en avons déjà débattu au mois de juin dernier et le cadre qui est défini permettra de conclure dans les meilleures conditions de clarté et de méthode les contrats qui seront discutés avec les Pays.

Ce travail important arrive à maturité. Il est **'dans les clous'** du **projet de modernisation de l'action publique territoriale** et du dispositif « pôle territorial d'équilibre » du gouvernement dont l'objectif est d'apporter de la cohérence et d'être un lien entre les intercommunalités et leurs actions sur les territoires. Il forme également un des éléments de réponse dynamique aux événements qui impactent aujourd'hui notre Région.

Nos territoires sont aussi affectés par les mutations en cours. Pour y faire face et y répondre positivement la participation de l'ensemble de la société civile, dans toutes ses composantes, est indispensable. Le soutien à l'ingénierie des pays pour l'animation de la stratégie de développement et l'animation des conseils de développement forment un volet utile car il est aussi fondamental de favoriser la participation de tous et les échanges transversaux que de conforter la technicité et l'efficacité des outils et de formalisation des projets. En renforçant le rôle et le financement des conseils de développement la Région entend aussi se doter d'un droit de regard sur leur fonctionnement et leur approche qui doit nécessairement être participative et associer une diversité d'acteurs.

Nous ne débattons pas non plus dans le vide puisque les moyens sont maintenus par la Région et pourront utilement s'articuler avec d'autres outils: les fonds européens et ceux du Contrat de Plan Etat Région.

Rien à voir avec une politique descendante qui imposerait ses visions à des structures locales clientes d'appels à projets car la Région n'hésite pas à avancer clairement ses priorités. La méthode a le mérite de la clarté. Les 5 priorités proposées parmi lesquelles les Pays auront à dégager leurs propres orientations sont en cohérence avec les besoins exprimés dans nos territoires.

La préoccupation économique vient évidemment immédiatement à l'esprit de tous, sous réserve qu'on en cerne le contenu. C'est pourquoi, les précisions

apportées dans le bordereau sur le sens du développement et l'attention portée à la qualité de l'emploi et la lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi me paraissent très justes.

En fonction des territoires, les priorités concernant la maritimité et l'accessibilité seront évidemment mises en avant. Mais, vous vous en doutez, Monsieur le Président, c'est évidemment sur la question de la préservation de ressources et sur les mesures d'accompagnement de la transition énergétique que mon attention se porte particulièrement car il y a là un enjeu transversal qui sera, j'en suis persuadée, retenu par un très grand nombre de Pays.

De ce point de vue les possibilités d'échanges transversaux et de partage d'expérience entre les différentes équipes et les Conseils de Développement permettront que les expériences de promotion des énergies renouvelables, de mobilisation citoyenne, de rénovation du bâti, de boucles énergétiques locales se diffusent dans l'ensemble de notre région.

Comme l'ont souligné à juste raison des membres du nouveau CESER, la logique impulsée par notre politique territoriale pourrait trouver un prolongement au sein de la Région pour que la société civile puisse exprimer ses attentes jusqu'au sein du B 16. J'avais déjà eu l'occasion de poser cette question au mois de juin dernier : UN B 23, Région, Pays et Iles du Ponant n'aurait-il pas un effet d'entraînement plus fort pour construire l'avenir de la Bretagne et des bretons ?

Les Pays n'échappent pas à la règle suivant laquelle nous sommes tous égaux en droit. Mais l'histoire, la situation dans l'espace, l'accès aux ressources, ont creusé des inégalités qu'une bonne politique a pour objectif de corriger. Le principe de péréquation entre les Pays est donc un élément central des contrats qui vont se mettre en place. La discussion sur les critères qui vont conduire cette péréquation va être complexe car l'équation qui reste à résoudre ne se résume pas de froide formules mathématiques et encore moins à des logiques clientélistes.

Nous préférons votre approche basée sur l'équité territoriale, la prise en compte du développement humain et des indicateurs sociétaux. C'est une question de fond, en cohérence le PADUS et qui contribuera au bien être des Bretonnes et des Bretons : l'éducation, l'espérance de vie, l'accès à l'alimentation, au logement, à la santé environnementale, à l'éducation, la pression sur la biosphère, ...

Quoiqu'il en soit, je suis persuadée que la société civile saura s'emparer de la méthode de travail que vous proposez et des objectifs que vous fixez à ce travail. Je ne doute pas que les Conseils de Développement auront à cœur de se saisir de la proposition de la Région Bretagne et que cet élan permettra de bâtir une nouvelle contractualisation qui sera une fois de plus, exemplaire en France.